

Avis parental

Le 30/06/23

Chères élèves, chers parents,

ORGANISATION DES ÉPREUVES DE DEUXIÈME SESSION ET

La 2^{ème} session concerne toutes les années d'études (hormis 1C). Elle est organisée, comme stipulé dans le règlement des études, les trois premiers jours de l'année scolaire (3 jours au maximum).

L'épreuve d'août ne peut porter que sur les lacunes à compenser. Les résultats obtenus doivent être intégrés aux parties de cours réussies en juin afin de fonder la décision du conseil de classe.

La cote de chaque examen de passage sera établie sur 20.

Agenda de la rentrée :



Lundi 28 Août

- Examens de passage pour les élèves de la 2^e à la 7^e année (voir annexe).
- Accueil des nouveaux élèves de 1^e année de 08h20 à 12h45.

Mardi 29 Août

- Examens de passage pour les élèves de la 2^e à la 7^e année (voir annexe).

Mercredi 30 Août

- Délibérations des examens d'août.

Affichage des résultats des examens de passage

- Vers 12h00 pour les élèves du 3^e degré
- Vers 14h00 pour les élèves du 2^e degré
- Vers 15h00 pour les élèves du 1^{er} degré
- Proclamation des élèves de 6^e année à 16h00.

Jeudi 31 août

08h20 Rentrée des élèves de 1^{ère} année selon horaire distribué

🚦 Rentrée pour tous les élèves de la 2^e à la 7^e année

08h20 Rentrée des élèves de 2^e année – Fin à 12h45

09h10 Rentrée des élèves de 3^e année – Fin à 12h45

09h30 Rentrée des élèves de 4^e année – Fin à 12h45

09h10 Rentrée des élèves de 5^e année – Fin à 12h45

09h30 Rentrée des élèves de 6^e année – Fin à 12h45

13h00 – 16h00 Consultation des copies d'examen en présence du professeur

14h00 – 17h00 Introduction des recours auprès de M. le Directeur.

Vendredi 1 septembre

- Cours selon l'horaire normal pour tous.
- Introduction des recours auprès de M. le Directeur de 8h30 à 12h00
- 14h00 Conseil de classe de recours
- 15h30 Assemblée générale

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES 6e

Nous ferons une mini proclamation des élèves de 6^e et 7^e année ayant eu une deuxième session le **mercredi 30 Août à 16h00** à la salle de Gym. La présence des professeurs de 6^e et 7^e année est requise.

Important :

Je profite de cet avis parental pour vous informer que la formation des classes se fait selon des critères pédagogiques propres à la bonne organisation des cours et des horaires.

Il va de soi qu'il ne sera nullement pris en compte les préférences telles que « les résultats obtenus » ou encore des « camarades » souhaitant se retrouver dans la même classe.

Toute demande en ce sens sera donc refusée.

D'ores et déjà, je vous souhaite, au nom de toute l'équipe éducative de l'AR Evere, je vous souhaite de bonnes vacances.

Directeur

M. EL GHALI